



No de résolution
ou annotation

21 avril 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **21 avril 2026** à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par, monsieur Pierre Pacarar qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, Chantal Fortin et Dorys Duchesne ainsi que messieurs Michel Sylvain, Patrick Matton, Clément Dubé, Claude Gaudreault et André Mercier, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général et monsieur Christian St-Gelais, greffier.

Le président monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue au (1) journaliste présent et aux (26) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 00;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-04-042 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec le retrait et l'ajout des items suivants :

Retraits :

Point Correspondance a) :

Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Aide financière de 54 629 \$ au transport collectif 2025-2026 – Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes

Point 15

Autorisation de signatures / Convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable / Aide financière de 54 629 \$ au transport collectif 2025-2026 – Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes

Ajouts : Point 21 a) Félicitations / Nomination de Monsieur Jean Boulet à titre de ministres du Travail et ministre responsable des relations canadiennes.



No de résolution
ou annotation

21 avril 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

18. Résolution d'intention de l'agglomération de La Tuque en vue d'entreprendre le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement
19. Appui à la Fondation Émergence / Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai
20. Divers 20 a) Félicitations / Nomination de Monsieur Jean Boulet à titre de ministres du Travail et ministre responsable des relations canadiennes.

20 b).Restriction au programme des travailleurs étrangers temporaires et pertes économiques au Québec.
21. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
22. COMMENTAIRES DES MEMBRES
23. QUESTIONS DES MÉDIAS
24. QUESTIONS DU PUBLIC
25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 MARS 2026

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

IL EST :

AGG-2026-04-043

AGG-2026-04-043

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 mars 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE NON-REMBOURSABLE VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 / DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (1 PROJET)

ATTENDU qu'en fonction de l'entente intervenue, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque une enveloppe budgétaire via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Développement territorial en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un projet déposé au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;



No de résolution
ou annotation

21 avril 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROMOTEUR	PROJET	DATE DE DÉBUT DU PROJET	DATE DE FIN PRÉVUE DU PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	AIDE ACCORDÉE VIA LE FRR 3 - VITALISATION
Agglomération de La Tuque	# 2026-P270 Circuit des ambassadeurs – Découvertes touristiques à Lac-Édouard et à La Bostonnais	Mai 2026	Juin 2026	10 200 \$	9 325 \$
Carrefour-Emploi La Tuque	# 2026-P271 Bonification de l'offre de plateau de travail et de stages	Mai 2026	Avril 2028	114 337 \$	85 753 \$

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur monsieur Tommy Déziel ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement et ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE NON-REMBOURSABLE VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3 / SIGNATURE INNOVATION (1 PROJET)

ATTENDU qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds Régions et ruralité (FRR) volet 3 – Vitalisation en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un projet déposé au Service de développement économique et forestier La Tuque pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-04-046

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération accorde l'aide financière suivante :

PROMOTEUR	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	AIDE ACCORDÉE VIA LE FRR 3 - VITALISATION
Gestion Clin d'œil inc.	# 2025-P188 Réfection de façade	89 555,17 \$	25 000 \$



No de résolution
ou annotation

21 avril 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NO 6737-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE POUR LE SERVICE DE L'INCENDIE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Je soussigné, **Claude Gaudreault**, membre du conseil d'agglomération, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le Service de l'incendie et de la sécurité civile et qu'un projet de règlement est présenté et déposé à la présente séance.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 6737-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT 1 300 000 \$ POUR L'AQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE POUR LE SERVICE DE L'INCENDIE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU que l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt et de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil;

ATTENDU que le présent projet de règlement d'emprunt vise à procéder à l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le service de l'incendie et de la sécurité civile;

ATTENDU que la Ville de La Tuque désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent projet de règlement a dûment été donné lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-04-048 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE MEMBRE AMDRÉ MERCIER**

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement n° 6737-2026 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le service de l'incendie et de la sécurité civile soit adopté tel que rédigé.

QUE cet emprunt soit remboursé sur une période de vingt (20) ans et financé en provenance des quotes-parts chargées aux municipalités liées pour le financement des dépenses reliées aux compétences d'agglomération de La Tuque, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

21 avril 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil d'agglomération entérine la tarification figurant à l'annexe 3 de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / VERSEMENT D'UNE AVANCE DE 100 000 \$ À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU HAUT ST-MAURICE POUR LE MAINTIEN DES OPÉRATIONS COURANTES DU TRANSPORT INTERMUNICIPAL

ATTENDU qu'une contribution annuelle prévue au budget est versée chaque année à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut-St-Maurice;

ATTENDU la demande de subvention gouvernementale annuelle pour l'année 2026 présentée au ministère des Transports du Québec pour le service de Transport intermunicipal opéré par la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice;

ATTENDU que cette aide financière provient tardivement du Ministère chaque année et qu'aux fins de pouvoir maintenir les opérations courantes du service de Transport intermunicipal, la Corporation demande à l'agglomération de La Tuque une avance sur les sommes de 2026 du ministère des Transports qui sera reçue par l'agglomération dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-04-051

AGG-2026-04-051

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE MEMBRE PATRICK MATTON**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise les versements à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice d'une avance de 100 000 \$, représentant 50 % de l'aide financière 2026 à venir du Ministère, et ce, afin de pouvoir maintenir les opérations courantes du Transport intermunicipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / VERSEMENT D'UNE AVANCE DE 45 128 \$ À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU HAUT ST-MAURICE POUR LE MAINTIEN DES OPÉRATIONS COURANTES DU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU qu'une contribution annuelle prévue au budget est versée chaque année à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut-St-Maurice;

ATTENDU la demande de subvention gouvernementale annuelle pour l'année 2026 présentée au ministère des Transports du Québec pour le service de Transport intermunicipal opéré par la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice;

ATTENDU que cette aide financière provient tardivement du Ministère chaque année et qu'aux fins de pouvoir maintenir les opérations courantes du service de Transport collectif, la Corporation demande à l'agglomération de La Tuque une avance sur les sommes de 2026 du ministère des Transports qui sera reçue par l'agglomération dans les prochaines semaines;



No de résolution
ou annotation

21 avril 2026

AGG-2026-04-054

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-04-054 PROPOSÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE PATRICK MATTON

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération autorise le président et maire de la Ville de La Tuque, monsieur Pierre Pacarar ainsi que le greffier monsieur Christian St-Gelais à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque l'avenant 1 au contrat de prêt avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN SOUTIEN À LA DÉMARCHE MAURICIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES 2024-2027

ATTENDU que le conseil d'agglomération a adopté, le 16 juillet 2024, l'Entente sectorielle de développement en soutien à la démarche mauricienne pour le développement des jeunes 2024-2027, entérinée par la résolution AGG-2024-07-098;

ATTENDU que ladite entente prend fin le 31 mars 2027;

ATTENDU qu'un avenant à l'Entente sectorielle vise à confirmer l'ajout d'une année supplémentaire, soit 2027-2028, afin de permettre à plusieurs concertations locales de disposer de plus de temps pour réaliser leurs initiatives;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'avenant à l'entente sectorielle de développement en soutien à la démarche Mauricienne pour le développement des jeunes 2024-2027;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-04-055

AGG-2026-04-055 PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération autorise le président et maire de la Ville de La Tuque, monsieur Pierre Pacarar, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque l'avenant à l'entente sectorielle de développement en soutien à la démarche mauricienne pour le développement du plein potentiel de tous les jeunes 2024-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION D'INTENTION DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE EN VUE D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS DE RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque est tenue de réviser son schéma d'aménagement et de développement suite à une demande de révision faite par la ministre en vertu de l'article 57.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.- A-19-1) afin de s'assurer que celle-ci intègre les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) adoptées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);



No de résolution
ou annotation

21 avril 2026

AGG-2026-04-058

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

FÉLICITATIONS / NOMINATION DE MONSIEUR JEAN BOULET À TITRE DE MINISTRE DU TRAVAIL ET MINISTRE RESPONSABLE DES RELATIONS CANADIENNES

ATTENDU la nouvelle composition du conseil des ministres par la Première ministre madame Christine Fréchette le 21 avril;

ATTENDU qu'en plus de poursuivre son travail à titre de ministre du Travail, le député de Trois-Rivières, monsieur Jean Boulet s'est vu confié la charge de ministre responsable des relations canadiennes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-04-058 **PROPOSÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération adresse ses sincères félicitations à monsieur Jean Boulet pour sa nomination à titre de ministre du Travail et ministre responsable des relations canadiennes et l'assure de sa pleine et entière collaboration dans la réalisation des projets dans le futur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESTRICTION AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES ET PERTES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

ATTENDU que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) constitue un levier essentiel au maintien et le développement de la vitalité économique et de l'offre de services dans l'ensemble des régions du Québec;

ATTENDU que les restrictions imposées au PTET depuis 2024 affectent directement la capacité des entreprises à maintenir leurs activités;

ATTENDU qu'un sondage de la Fédération des chambres de commerce du Québec, mené auprès de 346 entreprises de toutes les régions du Québec et rendu public en janvier 2026, témoigne des perspectives sombres découlant des restrictions au PTET pour les entreprises et les régions où elles se trouvent :

- L'impact financier moyen par entreprise, jusqu'en janvier 2026, représente une perte de 531 000 dollars, soit 6,5 % du chiffre d'affaires en moyenne;
- L'impact financier moyen par entreprise, projeté pour les deux prochaines années est estimé à 2,2 millions de dollars, soit 12,7 % du chiffre d'affaires en moyenne;
- 35 % des répondants estiment que la survie de leur entreprise est à risque en raison des restrictions;
- 72 % des répondants estiment que leur région est difficilement viable (53 %) ou pas du tout viable (19 %) économiquement en raison de la diminution de l'immigration permanente et temporaire.



No de résolution
ou annotation

21 avril 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

- Assouplir les règles encadrant les permis de travail ouverts pour les membres de la famille des travailleurs étrangers temporaires.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Le très honorable Mark Carney, premier ministre du Canada et chef du Parti libéral du Canada;
- L'honorable Pierre Poillievre, chef de l'opposition officielle et chef du Parti conservateur du Canada;
- Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois;
- Monsieur Avi Lewis, chef du Nouveau parti démocratique du Canada;
- Madame Elizabeth May, cheffe du Parti vert du Canada;
- L'honorable François-Philippe Champagne, ministre des Finance et du Revenu national;
- Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail et responsable des relations canadiennes ;
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Le président monsieur **Pierre Pacarar** mentionne qu'en ce moment, la situation est difficile autant au niveau local qu'au niveau économique, sans aucun doute. Toutefois, il souligne qu'il y a aussi beaucoup de constructions en cours et plusieurs projets en mouvance. Il garde donc bon espoir que nous allons nous en sortir. Selon lui, l'industrie forestière va demeurer présente, même si elle sera plus petite. La fermeture de la machine 4 en est une preuve, mais cette industrie restera tout de même importante pour notre milieu. Comme il l'a indiqué, il a bon espoir que de ce creux de vague, nous allons ressortir, peut-être avec une industrie forestière moins imposante, mais avec une communauté dont l'économie pourra continuer à rayonner. L'objectif est de maintenir une ville dynamique, pour nous et pour les générations à venir.

COMMENTAIRES DES MEMBRES

La membre madame **Dorys Duchesne** indique avoir assisté à la soirée Des gens de terre et saveur au féminin. Lors de cet événement, la famille de madame Nicole et de monsieur Stephan Ouellet, de la municipalité de La Bostonnais, a été mise à l'honneur. Elle mentionne qu'il était important que la Ville de La Tuque soit présente pour les appuyer, puisqu'ils accomplissent un travail remarquable et forment une famille tissée serrée. Félicitations à la famille Ouellet.

Le membre monsieur **Patrick Matton** souhaite que les gens portent une attention particulière, car nous sommes présentement en période de dégel sur les routes forestières. Il demande de faire preuve de prudence, puisque l'eau peut s'infiltrer sous la chaussée et entraîner l'affaissement du chemin. Le maire ajoute également que, même si les villégiateurs ont hâte de se rendre à leur chalet, il faut comprendre que, malgré l'absence de neige et les gazons déjà verts, nos chemins secondaires ne sont pas

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)



No de résolution
ou annotation

21 avril 2026

AGG-2026-04-060

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2026-04-060

PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 25.

Christian St-Gelais
Greffier

Pierre Pacarar
Président